



Régularisation de mon mari sans papiers

Par **vava75**, le **27/09/2011 à 22:40**

Bonjour,rnrnJe viens d'avoir un bébé avec mon mari en situation irrégulière. Entré illégalement en France en 2002, ses demandes d'asile ont été rejetées sous plusieurs identités et il a commis des infractions (vol) avec ces alias. Emprisonné pendant deux ans sous un alias, il n'a plus d'ITF mais doit maintenant faire les démarches pour obtenir un titre de séjour avec idéalement le droit de travailler. Dernièrement, il a été accusé de tentative de vol et a pris 4 mois de sursis. Il a présenté des papiers d'identité qui ne sont pas les siens. Sa véritable identité n'a servi qu'à se marier et pour reconnaître son bébé. Comment procéder? Qu'est ce que la confusion des alias peut apporter de bien ou de mal et comment procéder?

Par **mimi493**, le **27/09/2011 à 23:16**

Est-ce que vous êtes Française ?rnrnEt il ne s'agit pas d'alias, il s'agit du délit de faux et usage de faux, ce qui le ramènerait en prison.

Par **marsoum**, le **28/09/2011 à 12:04**

bjr a tous je sui en france de puis 2000 j pas d papiée .. j posè mon dosièr mais et rufusè 2 fois ...j tous les prouve ... comment je fais pour a voir un titre de sujour .. merci

Par **vava75**, le **28/09/2011 à 16:59**

il a utilisé des identités fictives pour demander l'asile est ce un faux si cela n'existe pas?

Par **IIAC**, le **03/10/2011** à **14:03**

Bonjour, votre mari peut faire une demande de régularisation au titre de la vie privée et familiale, en prouvant dans ce cas une ancienneté sur le territoire et ses attaches familiales en France. Si votre enfant est de nationalité française, il pourra s'il a reconnu l'enfant, faire une demande de carte de séjour vie privée et familiale comme parent d'enfant français, encore faut-il qu'il apporte la preuve qu'il assure l'entretien et l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans. Cdt. iiac_fb@yahoo.fr